

Ecrit par Didier Bailleux le 30 avril 2024

Bulletin de salaire : vers une simplification ou une dissimulation ?

ACTUELLEMENT				PROPOSITION DU NOUVEAU BULLETIN DE PAIE			
BULLETIN DE PAIE				BULLETIN DE PAIE			
SAAL EMPLOYEUR DE LA BOUTERIE STUDIO EVRY		MME SALARIÉE BATHIMENT 81 6 RUE DU CORBEAU 81590 LA FERTÉ-ALAIN		SAAL EMPLOYEUR 36 RUE DE VILMONT 91090 EVRY		MME SALARIÉE BATHIMENT 81 6 RUE DU CORBEAU 81590 LA FERTÉ-ALAIN	
N° APE 8430A 799 630 001 000 014 CCN DE LA BOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVRERIE ET HORLOGERIE				N° APE 8430A 799 630 001 000 014 CCN DE LA BOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVRERIE ET HORLOGERIE			
MATRICULE : 107 EMPLOI : CHARGE DE CLIENTÈLE STATUT : CDI ANCIENNÉTÉ : 10 ANS ET 7 MOIS HEURES SUPPLÉMENTAIRES : 0				MATRICULE : 107 EMPLOI : CHARGE DE CLIENTÈLE STATUT : CDI ANCIENNÉTÉ : 10 ANS ET 7 MOIS HEURES SUPPLÉMENTAIRES : 0			
ÉLÉMENTS DE RÉmunération	Base	Taux	Montant	ÉLÉMENTS DE RÉmunération	Base	Taux	Montant
SALAIRE	781,67	31,6500	7 700,00	SALAIRE	781,67	31,6500	7 700,00
HEURES SUPPLÉMENTAIRES	10,00	14,5625	145,63	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	10,00	14,5625	145,63
Montant total			7 845,63	Montant total			7 845,63
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	BASE	TAUX	SALAIRe	EMPLOI	BASE	TAUX	SALAIRe
SANTÉ	1891,04	2,0000	38,03	100,00	1891,04	2,0000	38,03
ASSURANCE SOCIALE PATERNITÉ INCAPACITÉ DÉCES	1891,04	2,0000	38,03	100,00	1891,04	2,0000	38,03
COMPLÉMENTAIRE CHARGÉES POUR DE SANTÉ OBLIGATOIRE	1891,04	1,0000	18,91	100,00	1891,04	1,0000	18,91
RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
ACCIDENTS DU TRAVAIL & MALADIES PROFESSIONNELLES	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
SECURITÉ SOCIALE VIEILLAGESEURGÉNÉE	1891,04	0,4000	75,64	100,00	1891,04	0,4000	75,64
SECURITÉ SOCIALE VIEILLISE DES ARPONNÉES	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
INTÉRÉT COMMUNIQUE À LA FAMILLE	1891,04	0,0100	18,91	100,00	1891,04	0,0100	18,91
SECURITÉ SOCIALE FAMILLE	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
ASSURANCE CHOMAGE	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
RENTREE SCOLAIRE	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
AUTRES CHARGÉES DUES PAR L'EMPLOYEUR	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
CHARGÉES DUES PAR L'EMPLOIÉ	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
DIFFÉRENTES CHARGÉES DUES PAR LA CONVENTION	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
CSO DÉDUCIBLE SUR LES REVENUS D'ACTIVITÉS	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
CSO DÉDUCIBLE SUR LE REVENU NET DE LA SOURCE	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
CSO DÉDUCIBLE SUR LES REVENUS NON IMPÔSSABLES	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
CSO DÉDUCIBLE SUR LES REVENUS NON IMPÔSSABLES	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
Montant total	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES			-400,00				768,07
EXONÉMATION ET ABÉGEMENTS DE COTISATION			16,47				-401,87
Montant net social							415,20
DÉPRÉCIAZION DES BIENS DÉPOSÉS ADMINISTRATIFS	BASE	TAUX	SALAIRe	EMPLOI	BASE	TAUX	SALAIRe
DÉPRÉCIAZION & COMPLÉMENTAIRE, INCAPACITÉ, INCAPACITÉ DÉCES	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
REMBOURSEMENT ET DÉDUCTION DIVERSES	BASE	TAUX	SALAIRe	EMPLOI	BASE	TAUX	SALAIRe
REMBOURSEMENT DES TRAVAILLES	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
FORFAIT RESTAURANT	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
FORFAIT VACANCES	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
AUTRES	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
Montant net à payer avant impôt sur le revenu							420,39
IMPÔT SUR LE REVENU	BASE	TAUX	SALAIRe	EMPLOI	BASE	TAUX	SALAIRe
IMPÔT SUR LE REVENU : POUR LA SOURCE	1891,04	0,4000	756,48	100,00	1891,04	0,4000	756,48
IMPÔT SUR LE REVENU : POUR LA SOURCE	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
IMPÔT SUR LE REVENU : POUR LA SOURCE	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
IMPÔT SUR LE REVENU : POUR LA SOURCE	1891,04	0,0000	0,00	100,00	1891,04	0,0000	0,00
Montant net à payer au régime							1 276,75
TOTAL VERSE À L'EMPLOI							1 276,75

Source : www.menage.fr (consulté le 10/02/2024)

La lourdeur administrative est dans notre pays un véritable fléau auquel nous sommes tous un jour confronté. Malheureusement, la numérisation de la paperasse et des procédures n'a pas aidé sur ce point. Nombre de gouvernements qui se sont attelés à vouloir simplifier pour « libérer les énergies » ont échoué. Bercy repart à la charge avec un projet de loi sur la simplification. Il contient une cinquantaine de mesures dont la simplification des bulletins de salaire. Enfin ?

En fait on ne simplifie pas les bulletins de salaire on simplifie leur présentation. Nuance importante. En l'espèce il ne s'agit pas de simplifier les choses mais de masquer qu'elles sont compliquées. Le projet porté par Bruno Lemaire vise à supprimer un certain nombre de lignes de ce bulletin qui au fil des décennies a pris un sacré embonpoint. Ainsi, on passerait de 50 à 15 lignes. Waooh un vrai choc de simplification. Il s'agit « d'améliorer la lisibilité » dixit le ministre. Dans les lignes supprimées, sont concernés les détails des calculs des cotisations sociales. Pour nombre de représentations salariales le risque de ne plus savoir avec précision combien on cotise pour sa protection sociale ou sa retraite est assez clair, et en particulier sur les évolutions futures. Circulez il y a rien à voir !



Ecrit par Didier Bailleux le 30 avril 2024

Tout est affaire de communication, d'éléments de langage

Cet histoire pourrait rester anecdotique et sans grand importance si elle n'était pas révélatrice d'un mode de gouvernance qui, aujourd'hui, privilégie la réaction sur l'action. « Affichons que c'est simple et l'on pensera que c'est simple ». Tout est affaire de communication, d'éléments de langage, comme on dit aujourd'hui. Mais on ne simplifiera rien pour autant. Ici la simplification rime avec la perte de transparence. Mais le salarié pourra toujours demander à son employeur le détail du calcul de ses cotisations vous répondra-t-on. Imaginez les entreprises qui devront faire du sur-mesure pour chaque employé : « je vous met les retraites ou pas ? ». Offrir cette possibilité c'est au fond reconnaître que c'est complexe et surtout qu'on peut rien faire, à part vous en écarter car vous n'êtes pas en capacité de comprendre. Pauvres manants.

Dans d'autres temps, le sociologue Pierre Bourdieu expliquait que notre organisation sociale reposait sur un rapport de force entre dominants dominés. On ne peut que constater que cette vision de la société qui pourrait apparaître comme simpliste et dépassée dans un monde globalisé n'est peut-être pas aussi crétine que cela. Dormez braves gens on s'occupe de tout...